

Les épouvantails d'Asnois

Vacances d'automne 2018

Règlement intérieur

Article 1 : Organisation et lieu

L'ALSH d'Asnois organise un concours d'épouvantails. Il aura lieu le mardi 30 octobre 2018 à 18h30 à la Maison de la Nature à Savigné.

Article 2 : Déroulement

Il est impératif de déposer votre épouvantail du mardi 23 octobre jusqu'au vendredi 26 octobre au matin (à 10h maximum). Vous pouvez le laisser soit à l'accueil de loisirs de Civray sur les temps d'accueil de 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30, soit à l'accueil de loisirs d'Asnois toute la journée. Nous transporterons votre épouvantail dans le hall d'Intermarché de Savigné, lieu d'exposition, le vendredi 26 octobre dans la journée.

Article 3 : Participation et inscription

La participation au concours est gratuite. En revanche **l'inscription est obligatoire**. Le bulletin d'inscription est à remplir et à retourner à l'accueil de loisirs au plus tard le lundi 22 octobre ou par mail alsh.civray@civraisiencharlois.fr.

Article 4 : Sujet

Les épouvantails devront mesurer entre 1 et 2 mètres devant tenir debout. Chaque épouvantail doit pouvoir :

- Résister aux intempéries,
- Tenir quelques semaines en extérieur,
- Se porter en toute sécurité,
- Etre pourvu d'un socle obligatoirement.

Le nom de l'épouvantail devra être inscrit sur celui-ci et lisible de tous.

Article 5 : Matériaux

Les épouvantails devront être fabriqués à partir d'une seule matière (non dangereuse et non coupante). Seront refusés les épouvantails présentant un risque potentiel d'insécurité.

Article 6 : Jury

Les épouvantails seront exposés dans le hall d'Intermarché. Ils seront anonymes, seul le numéro d'inscription attribué par l'équipe d'organisation figurera. Ainsi, le public, en faisant le tour des épouvantails exposés, décidera d'un seul modèle pour chaque critère attribué.

Article 7 : Le vote

Une page internet sera dédié au vote. Vous pourrez ainsi vous diriger vers ce lien afin de mettre un commentaire accompagné du numéro de l'épouvantail de votre choix qui correspond au meilleur respect de chaque critère.

Une urne sera aussi à disposition dans le hall d'Intermarché afin de déposer votre bulletin de vote.

Article 8 : Critères

Seront jugés : l'originalité, la qualité esthétique, le respect de l'unique matière et l'objet obligatoire présent : la poêle, ainsi que la dimension (entre 1 et 2 mètres sur socle).

Article 9 : Droits à l'image

Le fait de participer à ce concours implique l'autorisation donnée aux organisateurs de photographeur, d'utiliser les photos pour un usage uniquement pédagogique ou de les publier sur le site de la Communauté de Communes, dans la presse locale ; sans aucune contrepartie.

J'accepte le présent règlement.

Signature :